



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CNAV

Question écrite n° 102606

Texte de la question

M. Gérard Menuel attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur les observations de la Cour des comptes figurant dans son rapport 2010 sur la sécurité sociale relatives à l'organisation de la protection sociale dans les industries électriques et gazières. La Cour des comptes souligne en particulier que l'adossement du régime de retraite des IEG au régime général, prévu par la loi du 9 août 2004, a considérablement contribué et contribuera encore à l'avenir au déficit de la branche retraite du régime général, bien que le régime des IEG ait conservé ses spécificités. Alors que la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites impose des efforts à tous les Français, il lui demande de bien vouloir l'informer des suites qu'elle entend donner aux recommandations de la Cour des comptes destinées à assurer la participation des IEG au redressement du régime général.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Menuel](#)

Circonscription : Aube (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102606

Rubrique : Retraites : régime général

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2011, page 2465

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)